



METROPOLE DE LYON – DHL

Formation action Santé Psychique et Logement (SP&L)

Repères pour la mise en place d'une formation action SP&L :

Principes de la formation action santé psychique et logement

La Métropole de Lyon anime depuis 2002 une démarche partenariale « Santé psychique et Logement » qui réunit les acteurs de la santé mentale, de l'action sociale et médico-sociale, du logement et de l'hébergement et les usagers. Cette démarche est née de la volonté de concilier un toit et la tranquillité pour tous et d'aider les acteurs de terrain dans la prise en compte de situations locales complexes et répétitives.

Les différents partenaires engagés dans la démarche ont signé récemment une convention qui vise à favoriser l'accès et le maintien dans les logements des personnes en souffrance psychique. Cette convention prévoit notamment la mise en place de formations action et le partage d'outils déjà expérimentés sur certains territoires.

Ces formations-actions ont deux objectifs précis :

- **Permettre une acculturation réciproque** entre collectivités, bailleurs, gestionnaires de logements, professionnels des milieux sociaux et médico-sociaux, professionnels de la psychiatrie, associations et favoriser ainsi le développement d'un travail en réseau,
- **Accompagner les territoires dans la mise en place de dispositifs de coordination adaptés aux particularités locales.** Ces dispositifs qui réunissent les différents professionnels concernés, permettent une approche coordonnée des situations complexes, ou répétitives liées à une souffrance psychique.

Il s'agit donc de créer, au travers de ces formations, un maillage territorial optimisant la capacité des acteurs locaux à agir de façon coordonnée sur le terrain, que ce soit dans une

logique de maintien dans les logements ou d'anticipation des situations de crise ou encore dans une logique d'accès au logement favorisant la continuité du soin.

Pré requis :

Afin d'assurer la réussite du projet dont le territoire est le pilote, l'ensemble des professionnels, impliqués à un titre ou un autre, dans les situations identifiées sur le territoire (commune, ou arrondissement), doivent être formés **ensemble** : communes (CCAS, Services logement,..) Métropole de Lyon, Hôpitaux, bailleurs sociaux, associations..., idéalement la formation doit rassembler une dizaine de personnes à raison d'1 à 2 personnes maximum par structure ou institution.

La convention « Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes en souffrance psychique » est, pour les communes, un levier de mobilisation des partenaires. En effet, les partenaires signataires prévoient par cette convention **d'intégrer ces formations à leurs plans de formation respectifs et de faciliter la participation de leurs représentants aux instances de coordination mises en place par les communes**. Il appartient cependant à la commune de valider avec les partenaires locaux leur accord de principe pour participer à la formation.

Public visé :

Les participants sont tous des acteurs locaux concernés par la souffrance psychique dans le logement.

Logement : responsables d'agence, responsables de clientèle, responsables de gestion locative, chargés de mission sociale,...

Hébergement et logement temporaire : responsables de structures...

Psychiatrie : responsables de CMP, assistantes sociales, infirmiers, cadres infirmiers...

Communes /Arrondissement : responsables de service action sociale, responsables de service logement, responsables de service santé, de service hygiène, coordinateurs ASV, assistantes sociales, médiateurs...

Métropole de Lyon : assistantes sociales responsables d'unité territoriale...

Associations intervenants dans l'accompagnement social, l'hébergement...

Autres : services de police...

Financement :

Cette formation action est prise en charge dans le cadre de la formation continue de chacun des organismes partenaires. En ce qui concerne la fonction publique territoriale, cette

formation est prise en charge par le CNFPT, aucun financement particulier n'est donc à mobiliser par le territoire. Les partenaires, hors fonction publique territoriale, s'inscriront également auprès du CNFPT, (enregistré en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRECCTE) et pourront faire la demande de prise en charge auprès de leur organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de branche.

Le coût de la formation est de 150 € par jour, soit 825 € pour la totalité de la formation.

Organisation pédagogique :

Cette formation combine les apports théoriques, les présentations d'outils et d'expériences avec l'accompagnement au démarrage du projet.

Contenu de la formation¹

Durée : 3 j + 2,5 j : soit 2 modules : connaissance partagée (3j) et soutien au développement d'instances locales (2j + 0,5j).

Module 1 : module de connaissance partagée (3 j)

- Connaissance des publics concernés, des acteurs (missions et compétence) et du cadre législatif, selon 4 grands axes :
 - la psychiatrie : cadre légal, organisation et pratiques de la psychiatrie sectorisée - maladies et leurs incidences sur le comportement
 - organisation de la sectorisation, équipements et services de soins des secteurs, missions du secteur psychiatrique
 - procédures d'accès aux soins hospitaliers
 - évolution des missions de l'hôpital, évolution du droit des usagers
 - les maladies et leur incidence sur le comportement – conseils pratiques
 - le social et médico-social : cadre légal et pratiques
 - définition action sociale et médico sociale, compétences et acteurs
 - les établissements et services sociaux et médico sociaux concernés par la santé psychique et le logement
 - protection tutélaire : le droit tutélaire, les différents usages de la protection tutélaire
 - Secret professionnel, secret partagé
 - le logement et l'hébergement : pratiques et réglementation
 - Différentes formes d'hébergement et de logement existants sur le Rhône : principales caractéristiques, volume, statut d'occupation, conditions d'accès et de séjour
 - Fonctionnement du parc social : missions, spécificités en terme de produits/niveau de loyers/ réservations, demande unique et fichier commun,

¹ Ce programme est susceptible d'évoluer

- rôle des CAL, obligations et responsabilités du bailleur vis à vis de ses locataires pour le maintien
- Dispositifs existants pour mettre en œuvre le droit au logement opposable et faciliter l'accès et le maintien dans le logement des ménages prioritaires (commission de médiation DALO, Maison de la veille sociale, PDALPD / ACDA, commissions territoriales, ICCHA, etc...)
- Témoignage de territoires ayant développé des instances de coordination
- le point de vue des familles et des usagers sera évoqué de façon transversale.

Module 2 : module de soutien au développement d'instances locales (2j + 0,5j)

Ce module, à caractère opérationnel, prévoit la construction d'une instance de coordination partenariale adaptée aux particularités locales. Il sera directement organisé sur le territoire et se déroulera en 2 temps :

- Temps de formation amont, sur 4 thèmes préparatoires à la mise en place (2 j):
 - méthodologie de gestion de projet (adaptée à l'instance SP&L),
 - connaissance des outils mis à disposition
 - définition de modalités de fonctionnement adaptées au territoire,
 - aide à la construction d'une déontologie locale (secret professionnel, secret partagé)
 - constitution des supports du projet.
- Temps de suivi post démarrage, intervenant 6 mois après le démarrage de l'instance (0,5j).

Animation

Cette formation est co-construite par le CNFPT et des experts spécialistes des domaines traités.

Personnes ressources :

En cas de besoin, les partenaires peuvent contacter, à l'intérieur de leur organisme, les personnes ressources suivantes :

ABC HLM - Nadyah Abdel Salam, n.abdelsalam@arra-habitat.org

ARHM - Fabienne Hirtz, fabienne.hirtz@arhm.fr

Hôpital Le Vinatier - Delphine Jacques, delphine.jacques@ch-le-vinatier.fr

Hôpital St Cyr au Mont d'Or - Yvette Tixier, ytixier@ch-st-cyr69.fr

Pour plus de précisions contacter :

Martine Chanal, Métropole de Lyon par mail : mchanal@grandlyon.com

Anne-Cécile Dilé, Métropole de Lyon par mail : acdile@grandlyon.com